

*Certifié conforme
par le dirigeant.*

A.S.E GROUPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6-8 Avenue des Frères Lumière
93370 MONTFERMEIL
904 366 994 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 NOVEMBRE 2025

Le 21 novembre 2025, à 10h, les associés de la Société A.S.E GROUPE se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 6-8 Avenue des Frères Lumière 93370 MONTFERMEIL, sur convocation faite par le Gérant.

Total des actions des associés présents : 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

M. AKTEPE Ali préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Gérant constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et les récépissés postaux d'envoi recommandé ;
- le rapport du Gérant ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Gérant à l'assemblée ;

Puis le Gérant déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts

Le Gérant donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Gérant ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, décide de transférer le siège social de 6-8 Avenue des Frères Lumière 93370 Montfermeil au 1 Rue Auguste Renoir 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé 1 Rue Auguste Renoir 93600 AULNAY-SOUS-BOIS »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h.

AKTEPE Ali

Gérant

